

Le bilan désastreux des trois années de municipalité Front National



A mi-chemin de mandat, si toutefois celui-ci arrive à son terme, une phrase résume bien le bilan de la municipalité FN de Cogolin : **« beaucoup de bruit pour rien ».**

Côté **bruit**, ce sont les annonces fracassantes de projets qui vont changer la face de la ville : parking semi-enterré du centre-ville, nouveau plan de circulation dont il ne reste qu'un feu tricolore en panne, déménagement du stade, démolition de l'école Chabaud, vastes programmes immobiliers en centre-ville et à Cogolin Plage, anticipation précipitée de la fin de la concession du port, transformation de la demeure-musée Sellier en hôtel, déménagement de la médiathèque et du stade, résidence pour seniors aisés, construction de la maison médicale...

Côté **rien**, la plupart de ces projets n'a pas vu le jour et ceux qui ont eu un début de commencement sont bien mal engagés. Seule exception, la maison médicale, dont nous ne contestons pas le bien fondé, mais construite à un endroit tellement exigu qu'elle n'offre que 11 places de

parking pour une capacité d'accueil de 126 personnes !

Et puis il y a tous les autres petits projets abandonnés en rase campagne : parking Barrès, scooters électriques, « Dinner in the Sky », non gratuité des salles municipales, chapiteau d'un illusionniste installé en zone inondable, jusqu'au restaurant de plage attribué à des amis parti en fumée au cours de l'été 2016...

Car si les projets ont du mal à sortir de terre, les affaires elles prospèrent, plus particulièrement pour le réseau de relations proches du maire et son conseiller spécial en urbanisme.

Tout se passe dans la plus grande opacité, à l'insu du conseil municipal et des Cogolinois et en l'absence de mise en concurrence réelle. Comme l'attribution du marché de commercialisation des places de port de 6 millions d'euros à une société spécialisée dans la vente de vêtements ou encore la vente à la découpe du terrain communal du Yotel.

Pendant ce temps, les dépenses et les emprunts continuent d'augmenter, et

pour boucher le trou de 7 millions d'euros du budget 2017, Marc Etienne Lansade cherche à vendre dans la plus grande précipitation tous les biens de la commune.

Pour masquer le vide sidéral des réalisations concrètes, le Maire poursuit sa politique-spectacle coûteuse de strass, de paillettes et de surenchère sécuritaire. Animations et communication à gogo, recrutement massif de policiers et installation de caméras à chaque coin de rue, sans avoir fait la moindre évaluation du dispositif existant dont on connaît pourtant certaines failles : personnel absent, caméras en panne...

Il est devenu urgent de stopper les agissements dangereux des aventuriers de l'immobilier qui dirigent la commune vers l'abîme. Il est important aussi de chercher à comprendre comment notre ville a pu en arriver là pour rechercher les moyens de l'en sortir. C'est ce que nous essayons de faire à travers ce bulletin.

Centre Ville

Jeu de dominos immobiliers entre Levalloisiens

Dès leur installation en mairie, Monsieur Lansade et son conseiller spécial en urbanisme se sont précipités pour vendre à un promoteur domicilié à Levallois-Perret l'ancienne maison de retraite Peirin devenue obsolète. Et au diable la vocation sociale du terrain, seule exigence de sa donatrice !

Dans l'impossibilité de retrouver l'origine de propriété du bien, nos deux anciens Levalloisiens ont dénoncé sa vente à l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) par des mots très lourds : « cadavres dans les placards, faux en écriture, menace de pénal... ».

Le temps passant et l'urgence de faire rentrer l'argent dans les caisses communales ont poussé nos deux agents immobiliers à ravalier toutes leurs accusations en acceptant les conditions de vente à l'EPFR. Ravalées aussi leurs promesses de plus value faites au conseil municipal, puisque le bien proprement dit est revendu au promoteur de Levallois au même prix que celui auquel l'a racheté la commune, autour de 2 150 000 €. Les 600 000 € supplémentaires correspondent à la vente d'un autre terrain mitoyen communal (un de plus) de 568 m² pour permettre au même promoteur de construire sa résidence pour séniors aisés de 7 800 m² de surface de plancher. En l'absence d'étude des besoins, les seniors aux revenus modestes iront voir ailleurs ! « Cela va animer le centre ville » a déclaré le maire sans rire.

Et de l'animation immobilière nos deux activistes de Levallois en ont plein la tête, mais elle se heurte à plusieurs obstacles. La caserne des pompiers qui tarde à déménager à Grimaud. L'école communale Chabaud qu'ils voudraient bien démolir. Mais les habitants restent attachés à l'une des dernières « Ecoles Ferry » qui fait partie du patrimoine républicain et architectural de la ville et qui a vu passer des générations de Cogolinois.

Pour ne pas se fâcher avec la population, notre duo de marchands de biens envisagerait de conserver sur place les façades du bâtiment et de déménager l'école sur l'emplacement du supermarché Lidl déplacé à son tour dans une zone périphérique qui concentre déjà d'importantes surfaces commerciales.

C'est ce que Place Publique appelle un jeu de dominos immobiliers qui se fait au détriment des Cogolinois et dans l'unique but de faire des affaires avec des promoteurs Levalloisiens qui n'ont que faire des intérêts de la commune.

Transfert du Lidl, déplacement de l'école Chabaud...



La sortie de Cogolin vers la départementale 98 depuis l'Avenue du Colombier pose certes un problème qu'il faudra résoudre tôt ou tard. La solution de la mairie a été présentée comme une aubaine pour les finances municipales avec l'accord de la société Lidl de financer une grande partie des travaux pour y installer un rond-point. Ce qu'omet de souligner Monsieur Lansade est que ce financement privé sera compensé par des allègements fiscaux à venir, ce qui signifie, au bout du compte, que c'est bien la commune qui paiera pour le rond-point.

Mais, plus grave encore, est le choix de l'emplacement. D'une part, ce supermarché installé aujourd'hui à la sortie vers Grimaud est fréquenté par bon nombre de familles du voisinage immédiat qui y viennent à pied (son déplacement à l'autre bout de la ville nuira bien sûr à ces personnes) et d'autre part, le nouvel emplacement de l'autre côté de la départementale, dans une zone très peu construite, est une extension des limites urbaines de la commune. Laquelle ouvrira le secteur à la création d'autres bâtiments et habitations. Au lieu de rendre cette sortie plus sécurisée, l'augmentation considérable du trafic routier pour accéder au parking du futur supermarché va rendre cette zone plus dangereuse encore qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Enfin, l'installation du Lidl dans un secteur périphérique déjà largement pourvue en grandes surfaces commerciales va accélérer le processus de dévitalisation du centre ville.

Dans ce dossier comme bien d'autres, les décisions sont prises sans consultation et sans réflexion d'ensemble. Le rond-point plaira sans aucun doute à beaucoup mais les raisons de ce déménagement répondent en fait à un autre vaste projet du maire et son conseiller: vider le vaste quadrilatère qui part de l'ancienne maison Peirin jusqu'au terrain actuel du Lidl, sur lequel on veut déplacer l'école Chabaud, pour le livrer à l'appétit des promoteurs immobiliers, dont certains déjà connus de Levallois Perret.

Place Publique fera tout ce qui est possible pour mettre un coup d'arrêt à la frénésie immobilière du duo qui dirige la mairie. Nous espérons que les services de l'Etat en feront autant.

Notre-Dame des Anges : Rien n'arrête la fièvre bétonnière

Quiconque regarde une vue aérienne de la ville verra une large zone boisée entre le chemin de Radasse et l'avenue Saint-Maur. Mais qui se place sur l'une ou l'autre de ces artères constatera une pente brutale, l'une des raisons pour lesquelles cette parcelle n'a pas, jusqu'à présent, subi l'assaut de l'urbanisation.



Qu'importent les arbres et la pente, Monsieur Lansade, comme à son habitude, a trouvé un promoteur pour y faire fleurir le béton. Qu'importe aussi la présence avérée de tortues d'Hermann, espèce protégée, et qu'importe que le terrain ait été jadis une mine dont il est probable qu'il reste des galeries souterraines. Qu'importe que l'entreprise immobilière choisie ait entre-temps changé de propriétaire et de siège social, encore une constance dans les manœuvres urbanistiques de la mairie.

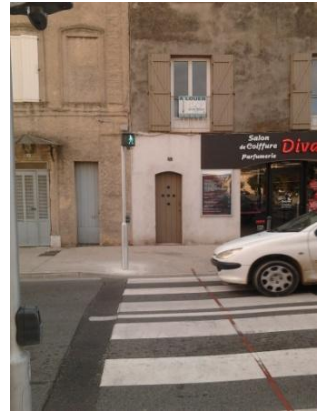


Les carapaces de tortues décédées lors d'un débroussaillage énergique ne pourront pas témoigner pour la défense des espèces protégées. Elles écaillent sérieusement le vernis écologique dont le maire entoure depuis peu ses projets : éco-quartier, ZAP...

La quantité et l'extension de galeries de mines restent à déterminer, mais nul doute que Monsieur Lansade proclamera qu'elles ont été creusées nuitamment par des riverains mécontents.

Parking souterrain, plan de circulation et feux tricolores abandonnés

Dans la série des nombreux projets abandonnés en rase campagne déjà évoqués, il nous paraît utile de revenir sur le plan de circulation et de stationnement imaginé par Marc Etienne Lansade autour d'un parking semi-enterré sous la place de la République. Il illustre parfaitement sa méthode autoritaire et précipitée qui consiste à engager la commune dans des projets lourds, sans effectuer les études technico-financières préalables nécessaires, en l'absence de toute concertation et d'information de son conseil municipal. Avec des conséquences désastreuses pour les finances de la commune.



Pour cautionner son idée de créer ce monstre difforme au cœur de la ville, il commande une étude de plan de circulation organisé autour de ce parking et présentée au public en mars 2016. Mais très vite il abandonne son projet de parking infaisable, ce qui rend le plan de circulation totalement caduque, lui qui aura pourtant coûté 30 000 € au contribuable cogolinois.

De ce projet mort-né de circulation, seuls ont survécu les feux tricolores à l'angle de la poste installés à grand frais – 52 000 € - par une entreprise de ... Levallois Perret. Mais dès le premier jour de leur mise en service, ils ont provoqué des embouteillages monstres et quelques personnes ont failli se faire écraser en traversant le passage piétonnier de la poste. Il fallut stopper immédiatement leur fonctionnement et depuis ils clignotent désespérément sans régler le grand désordre de ce carrefour improbable.

82 000 €, c'est la somme qu'il en a coûté aux contribuables cogolinois pour cette opération aussi inutile qu'improvisée et décidée par le maire de plus en plus monarchique de Cogolin. Mais les sommes d'argent ainsi jetées par les fenêtres sont beaucoup plus importantes, comme le montre notre article intitulé « les mécomptes de Marc Etienne Lansade ».

Oui à la maison de santé, mais pas à n'importe quel prix !

Qui se plaindrait de l'installation d'une maison de santé à Cogolin ? Place Publique moins que personne. Nous l'avons dit dès que le projet a été annoncé : l'emplacement n'est pas bien choisi. L'étroitesse de la superficie au sol nécessite un immeuble plus haut que l'ensemble des maisons alentour et le passage du Rialet une technique particulière de fondations. Résultat : pas de places de parking suffisantes (11) pour les quelques 120 personnes (personnel médical, patients et accompagnants) que la mairie elle-même estime pouvoir accueillir aux heures d'affluence. Monsieur le Maire, lors d'un récent conseil municipal, l'a d'ailleurs confirmé : il aurait probablement fallu trouver un autre lieu. Confession tardive puisque les travaux sont bien avancés. On pourrait aussi déplorer que, sur tous les futurs propriétaires ou locataires, un seul spécialiste viendra de l'extérieur pour étoffer l'offre médicale de Cogolin. Pour tous les autres, il ne s'agit que d'une relocalisation de cabinets existants sur la commune. Quant au coût financier, rappelons que ces projets obtiennent sans majeure difficulté de substantielles subventions des organismes compétents et des instances territoriales ; mais, dans le but d'avoir les mains libres, notre maire, toujours bon gestionnaire des deniers publics, a décidé de n'en demander aucune !

UNE BANDE (LITTORALE) ORGANISEE

A peine débarqué de Levallois Perret en août 2014, le nouveau conseiller spécial en urbanisme de monsieur Lansade s'est immédiatement mis à l'ouvrage. Il est vrai qu'il a la pleine confiance du maire, venu lui aussi tout droit de Levallois, et qui lui a demandé de le rejoindre « pour faire du pognon », selon ses propres termes.

Système opaque et circuit fermé

Premier acte de notre tandem, l'attribution du bail du village de vacances du Yotel à une société non encore créée, « Marina Paradise » (SEMP), présidée par un certain monsieur Goldberger qui dirige une autre société rue Malassis dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Place Publique s'étonne alors du fait que la société choisie n'existe pas et qu'elle dispose de très faibles moyens, un seul salarié et un capital de 5 000 €, mal proportionnés au montant du loyer de 600 000 € pour trois ans. Qu'à cela ne tienne, à l'insu du conseil municipal, SEMP sous-loue le bail à un professionnel du tourisme, et s'offre ainsi « l'occasion de percevoir une marge en contradiction avec les intérêts de la commune », selon les observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Les mariés du lot 2

L'acte 2 est celui de l'attribution du contrat de bail du restaurant du lot de plage n° 2 à madame Guillemard à l'issue d'une procédure de mise en concurrence pipée entre trois candidats de connivence. D'abord la société Fagoma, dont la candidature a été très tôt écartée pour des raisons obscures, mais dont le restaurant « Bocca Luppò » situé aux Marines de Cogolin, est racheté peu de temps après par la société « Marina Paradise » de monsieur Goldberger. Le troisième candidat, monsieur Forouzandeh, est président de la société l'Epi Club dont madame Guillemard est la directrice et sous l'égide de laquelle ils exploitent ensemble un restaurant de plage à Ramatuelle, régulièrement fréquenté par monsieur Lansade, son conseiller et ses amis. Pas pour très longtemps, puisque la propriétaire des lieux les a rapidement expulsés faute du paiement de leurs loyers.

Le restaurant de la plage de Cogolin, rebaptisé « l'Hippy Chic », fut donc pour Mme Guillemard et M. Forouzandeh un lot (n° 2) de consolation et un beau cadeau de leur mariage célébré par M. Lansade lui-même.

De la rue Malassis à Cogolin Plage

Plus intrigant, nos deux tourtereaux exploitent un restaurant nommé « La Bonne Chaise » situé lui aussi rue Malassis dans le 15^{ème} arrondissement de Paris. Et mieux encore, la société l'Epi Club a son siège dans la rue de la Saïda qui se trouve à deux pas de la rue Malassis.

Il faut vraiment une bonne chaise pour ne pas en tomber le cul par terre !

Pendant ce temps les affaires entre amis continuent. Monsieur Forouzandeh est nommé directeur de la cafétéria et du bar du village de vacances Marina Paradise de Monsieur Goldberger.

Fêtes entre amis

Cela s'arrose à l'occasion de fêtes nocturnes dans les différents établissements conquis, dont le restaurant de plage « l'Hippy Chic », jusqu'à cette nuit d'août 2016 où il est détruit par un incendie dont l'origine reste mystérieuse.



Restaurant de Plage incendié en août 2016

Las ! Madame Guillemard n'était pas assurée, contrairement à ses obligations contractuelles, ce qui aurait dû entraîner une résiliation du bail. Au lieu de cela, M Lansade décide de faire prendre en charge tous les travaux de démolition et de réhabilitation par la commune, du moins son assurance, affirme-t-il.

Et alors que Mme Guillemard ne remet plus aucun rapport d'activités et ne paye plus ses redevances à la commune, le maire fait voter par le dernier conseil municipal une rallonge budgétaire de 300 000 € pour les travaux de reconstruction du restaurant.

Retour à la case copains

Mais ce n'est pas tout. Décidé lui aussi autoritairement et en toute opacité, le projet immobilier du terrain du Yotel peine à voir le jour et le bail de la société Marina Paradise de monsieur Goldberger arrive à son terme. Qu'à cela ne tienne, le maire octroie une nouvelle occupation des lieux soit disant précaire, en réalité un bail commercial de trois ans, à une société Var Gestion encore une fois non créée et dont le dirigeant est l'incontournable monsieur Goldberger.

En consultant Internet on découvre qu'une des relations proches de ce monsieur est le dirigeant de la société qui devait transformer en hôtel privé le musée Sellier que le maire avait brutalement fermé, déclassé et vidé de ses collections.

Si l'on rajoute à ce tableau la vente de l'ancienne maison de retraite à des promoteurs privés de Levallois Perret, l'attribution du marché de commercialisation des places de port de 6 millions d'euros à une toute petite société n'ayant aucune expérience dans ce domaine (Voir l'article sur ce sujet)... on voit se dessiner les contours d'un réseau de relations proches à qui le maire attribue d'importants contrats communaux sans réelle mise en concurrence.

Non aux permis de détruire le terrain boisé du Yotel

On comprend mieux pourquoi Marc Etienne Lansade a décidé de donner le nom de l'Hippodrome au terrain du Yotel. Il est devenu son terrain de jeu favori sur lequel il fait briller ses talents de parieur.

Le premier d'entre eux est celui du bluff. Il claironne qu'il va transformer cette pierre brute en diamant, que la commune restera l'aménageur, que les choix d'aménagement se feront dans le cadre d'une large concertation avec la population, que le projet sera un modèle d'éco quartier, que le terrain n'a jamais subi d'inondation...

Mais pendant qu'il amuse la galerie, il avance méthodiquement ses pions dans l'opacité la plus totale, sans informer son conseil municipal, sans se concerter avec les Cogolinois, jusqu'à ce conseil municipal honteux du 15 décembre 2016 où il décide autoritairement de vendre à la découpe plus de 10 hectares du terrain à un promoteur privé pour y construire 60 000 m² de surface de plancher.

En réalité, monsieur Lansade fait l'exact contraire de ce qu'il dit ! Car son deuxième talent est celui de la manipulation. Pressé de rentrer l'argent de la vente dont il a besoin pour équilibrer son budget, il n'hésite pas à réduire les surfaces vendues et à découper le projet en morceaux pour essayer de le faire échapper à une lourde étude d'impact. Il n'a pas réussi à éviter cette dernière, mais est tout de même parvenu à esquiver une enquête publique qui eût été la moindre des choses pour un programme immobilier de cette ampleur.

Il affiche enfin un culot à toute épreuve en accordant les permis de construire, faisant fi non seulement des observations des particuliers, mais aussi de celles des services de l'Etat qui considèrent que le projet est en contradiction avec la loi littoral, qu'il n'appréhende pas ses impacts réels sur l'environnement et les transports dans le fond du golfe, qu'il ne prend pas la mesure suffisante des risques liés aux inondations ...

Nous devons tout faire pour empêcher ce projet immobilier démesuré de détruire le dernier espace boisé de qualité de ce bout de littoral. Cela ne veut pas dire que ce terrain communal ne puisse pas faire l'objet d'une mise en valeur économique. Mais celle-ci doit s'étudier dans le respect des équilibres environnementaux et sociaux, et surtout dans le cadre d'une réelle concertation avec les Cogolinois qui sont propriétaires de ce bien si précieux.



Le marché de commercialisation des places de port attribué pour 6 millions d'euros à un grossiste en vêtements

Il aura probablement échappé à la grande majorité de la population qui n'a aucun yacht amarré aux Marines de Cogolin que la reprise anticipée de la gestion du port, annoncée à grands fracas de millions sonnants et trébuchants dans les coffres de la commune, a donné lieu à un appel d'offre pour la commercialisation des places de bateaux.

Passons sur les formalités légales de publicité qui ont joyeusement confondu ce qui relève de la mairie et ce qui correspond à la régie créée pour gérer le port.

Mais remarquons que les conditions de sélection donnaient un poids plus important à la rapidité de mise en place de la vente qu'à la compétence des entreprises candidates et au prix qu'elles proposaient.

Trois candidats ont remis leurs offres et c'est une entreprise de Sainte-Maxime qui a remporté le contrat pour une somme de 6 millions d'euros.

Place Publique a fait des recherches et a déjà communiqué ses résultats dans la presse : l'entreprise en question est une société unipersonnelle qui, juste quelques semaines avant l'appel d'offre avait un capital social dérisoire et était spécialisée dans la vente en gros de vêtements.

Bon c'est vrai, elle a changé opportunément ses statuts en juin 2017, pendant la période de consultation du marché.

Et, comme dans le cas de bien d'autres sociétés choisies à Cogolin, la direction de l'entreprise a changé de mains quelques jours après l'attribution du marché.

Finalement, la commune ou la régie, on ne sait plus trop, a choisi cette société qui n'avait aucune expérience ni compétence dans le domaine des ports, qui était la plus chère et proposait le moins de moyens. On comprend que son concurrent qui avait l'expérience, les compétences, les moyens et qui en plus était moins cher, ait déposé une plainte, ce que Place Publique a également fait.

Quant à la rapidité d'exécution de la commercialisation, elle a commencé dans un désordre que les propriétaires de bateaux ont vécu avec effarement. Désordre tel que les opérations ont dû être suspendues trois semaines durant avant que les grossistes en vêtements puissent y voir un peu plus clair dans la pagaille d'une activité dont ils n'ont pas la moindre expérience. Mais, on l'a compris, il s'agissait là d'une occasion très fructueuse.

Les mécomptes de Marc-Etienne Lansade

Un maire qui ne sait pas à quoi vont servir les 5 millions d'emprunt qu'il a décidé de réaliser, ça c'était à l'occasion de la présentation du budget primitif 2015.

Le même qui est obligé d'annuler 5,4 millions d'euros d'investissement faute des crédits nécessaires, c'était lors du vote du compte administratif 2016.

Et c'est toujours lui qui n'a pas hésité à inscrire 7 millions d'euros de recettes de ventes immobilières totalement incertaines pour équilibrer un budget 2017 qu'il a lui-même mis en grande difficulté. Ce qui ne l'a pas empêché de diminuer imprudemment les taux des impôts locaux à la veille des dernières élections présidentielles.

En effet, au nom d'une politique sécuritaire non évaluée, il a recruté des policiers à tour de bras augmentant les dépenses de personnel de plus de 2 millions d'euros par an.

Il a décidé de mettre des caméras de vidéos surveillance partout sans en connaître l'efficacité réelle pour un coût d'investissement de l'ordre du million d'euros et de fonctionnement de plusieurs centaines de milliers d'euros par an.

Il a fait exploser les dépenses d'animation d'autres centaines de milliers d'euros par an...

Et pendant que les investissements nouveaux peinent à voir le jour, l'endettement de la commune a augmenté de 2,3 millions d'euros.

Il faut rajouter à ce tableau déjà inquiétant les 80 000 € perdus du plan de circulation, les 350 000 euros de travaux inutiles de la place des boules, les 300 à 400 000 € de subventions non demandées pour la construction de la maison médicale, les 40 000 € de recettes annuelles en moins du loyer de la mission locale priée de déménager, les 20 000 € perdus du loyer versé par Syndicat des Eaux, les 47 000 € de palmiers plantés sur la plage, les 300 000 € de travaux de réhabilitation du restaurant de plage incendié, les 12 000 € de loyers annuels que cette même locataire ne verse plus à la commune...

Nous laissons au lecteur le soin de sortir sa calculette pour faire le total des sommes colossales elles aussi parties en fumée !

Démocratie : peau de chagrin Restriction de l'information et pression sur les opposants

Après son cuisant échec sur le déplacement de la médiathèque, la majorité municipale, malgré ses promesses électorales, s'est abstenue de présenter ses divers projets à la population et de lui demander son avis. Nous en donnons plusieurs exemples manifestes dans ce bulletin. Moins connues du grand-public sont les mesures discriminatoires prises au fil des mois au sujet des conseils municipaux.

Le maire a déplacé les séances du conseil municipal de la grande salle de Maurin des Maures vers l'espace exigu de la Bastide Pisan où l'agencement des tables pour les élus ne laisse qu'un étroit passage pour une vingtaine de sièges à disposition du public.



Chacun garde en mémoire le conseil municipal du 15 décembre 2016 où le maire avait fait occuper tous les sièges par des membres de son parti extérieurs à la commune, obligeant deux cents Cogolinois présents à rester debout à l'extérieur. Un bel exemple de démocratie !

C'est que Monsieur Lansade admet difficilement la contestation et que son attitude ou celle de ses adjoints soient mises à jour. Ainsi, les conseils étaient filmés pour être disponibles sur le site de la mairie. Puis, changement, dû sans doute aux enregistrements parfois cruels pour le maire : les séances seraient filmées mais plus mises en ligne. C'était encore trop, car des élus de l'opposition y avaient toujours accès. Désormais, il n'y aura plus de copie image.

Il s'agit là d'une nouvelle restriction de l'information, déjà nettement insuffisante auparavant.

L'expression des conseillers d'opposition est aussi rudement diminuée, puisqu'ils doivent désormais présenter leurs questions écrites, limitées en nombre, au moins une semaine avant la séance du conseil.

Petit à petit, derrière ses airs d'ouverture joués en début de mandat, monsieur Lansade poursuit son opération de musellement de tout opposant et de restriction de l'accès à l'information des élus et du public. En pleine séance du conseil, il ordonne à ses policiers de retirer le micro à un opposant, une autre fois d'expulser manu militari de la salle un riverain opposé au projet de lotissement de notre Dame des Anges en l'accusant d'être ivre...

Adeptes des décisions autoritaires prises dans le secret d'un cabinet de quelques amis, monsieur Lansade fait reculer chaque jour un peu plus la démocratie locale.

La suppression de classe à l'école Fontvieille: 283 selon les manifestants, 269 selon la police...

14! Cette fois ci les chiffres ne divergeront pas tant que cela...sauf qu'il ne s'agit pas de compter des protestataires dans la rue mais.... des écoliers à l'école Fontvieille avec dans le rôle de la police, l'inspecteur de circonscription. Petite est cette différence, mais elle a eu un effet radical : la fermeture d'une classe deux jours après la rentrée scolaire.

Les conséquences ont été terribles sur les conditions d'apprentissage des enfants : ventilation de l'effectif de ces écoliers devenus migrants dans d'autres classes parfois en sureffectif, création de plusieurs niveaux dans certaines classes.



Le Maire de Cogolin a d'abord souscrit à la vague d'indignation générale, puis il s'est ravisé pour se ranger aux cotés de l'inspecteur (tiens, tiens...!) lâchant les enfants et leurs parents, la communauté scolaire et les intérêts de sa ville.

A se demander si les bambins de l'école Fontvieille ne sont pas dans le collimateur de leur maire, eux qui avaient déjà vu, l'année dernière, leur budget destiné à l'enseignement amputé de 43% . Tout cela au prétexte d'abonder la réparation de la climatisation de leur école, théoriquement à la charge du budget investissement de la mairie. Finalement, la subvention a été rétablie après que le spectacle des enfants autour du thème « danses et chants autour de la Méditerranée » où la chanson de Jean-Jacques Goldman « Aïcha » devait être chantée, soit annulé à l'école (merci au collègue voisin de l'avoir accueilli).

Quant à l'inspecteur, il avait déjà joué à « pousse toi de là que je m'y mette » vidant les petits de l'école maternelle de Plein Soleil pour y installer...ses bureaux.

Très hussard mais surtout pas noir! (1)

(1) « Hussard noir » : surnom donné aux instituteurs de la III^e république

Le sort de la demeure Sellier entre les mains des Cogolinois

Place Publique s'est fait le porte parole de la population lorsqu'elle a dénoncé les agissements de la municipalité et lancé une pétition pour contrer la privatisation du seul musée que possède notre ville de 12 000 habitants.

Il n'est pas inutile de revenir sur la chronologie des faits pour montrer quelles sornioises décisions furent prises dans un premier temps et quelles fausses raisons l'ont amené à ce retournement « démocratique » que représente l'appel à idées.



A peine fermée l'exposition Trans'Arts 2016, le Maire ordonne de vider la demeure Sellier de son contenu, de disperser son patrimoine public sans en établir un inventaire officiel. A partir de cette décision non concertée, ni même au sein du conseil municipal, il « constate » la désaffectation du bâtiment qu'il a lui-même provoquée pour faire retirer la demeure Sellier du patrimoine public de la commune. Car sa décision est déjà prise de louer la demeure historique à une société privée dirigée par un proche de son réseau de relations pour en faire un hôtel. Sans appel d'offre, sans consultation de la population, sans la moindre mise en concurrence, par le simple fait du roi.

Devant l'émotion suscitée par cette perspective, l'entrepreneur qui voulait créer son hôtel retire son offre, mais le maire n'abandonne pas et décide de confier le lieu à l'architecte du premier pour en faire une maison d'hôtes. Les mots changent, les interlocuteurs permutent mais la volonté de privatiser reste constante. Monsieur Lansade a beau clamer qu'il ne s'agit que d'une location, que l'intégrité de la bâtisse sera préservée et même qu'il y aura quelques objets d'art ici ou là, cette confiscation de bien public est un exemple entre beaucoup de cette soif de brader le patrimoine de la ville à la rapacité immobilière.

Place Publique conteste immédiatement l'autorisation de travaux donnée à une société inexistante et oblige le maire à abandonner une nouvelle fois son projet. Pour des contraintes techniques, prétend-il, sans dire un seul mot de l'opposition unanime ou presque que sa manœuvre avait suscité, en témoigne le millier de signatures recueillies par la pétition de Place Publique et les prises de position publiées par les deux anciens maires.

Sans solution privatisée et pressé de toutes parts, Marc-Etienne Lansade prétend maintenant nous démontrer son grand respect de la démocratie en convoquant à un appel d'idées et une sélection par vote entre les meilleurs projets présentés. Il espérait que cette consultation soit un échec, mais c'était sans compter sur les cinq propositions très élaborées de Place Publique et celle de Cogolin Avenir parmi lesquelles le Comité de sélection a grappillé des idées en ordre dispersé dans quatre projets distincts.

Pris à son propre piège, il se voit obligé de les soumettre au vote de la population, mais en imposant des conditions très restrictives pour limiter la participation et prétendre que la concertation ne marche pas.

Aux Cogolinois de lui démontrer le contraire en allant voter en nombre en mairie du 2 au 17 janvier 2018 pour choisir l'avenir de la demeure historique qui leur appartient.

La mise à disposition des salles communales redevient gratuite Merci Place Publique !

Il n'aura pas fallu moins de 4 délibérations du Conseil Municipal et 3 recours de Place Publique auprès du Tribunal Administratif pour que toutes les associations cogolinoises puissent à nouveau bénéficier de la gratuité d'occupation des salles municipales.

Que d'argent et de temps perdu pour rien, puisque on est revenu à l'exacte situation de départ ! Pratiquement un an à se battre pour Place Publique, à écrire au maire, au Trésor Public, à rédiger des mémoires en attaque et en défense, à alerter les médias, les services de l'état juste pour faire reconnaître l'illégalité des délibérations prises en Conseil Municipal, l'injustice du procédé qui consistait à traiter de façon discriminatoire les différentes associations cogolinoises, faisant payer la mise à disposition des salles à celles qui ne plaisaient pas à Monsieur Lansade, dans le plus grand arbitraire, portant ainsi atteinte au principe d'égalité devant l'impôt et les charges publiques. Le fait du prince !

Malgré sa reculade, le maire a continué de s'acharner contre Place Publique en lui réclamant le paiement des salles pour une occupation du 29 novembre 2016, avec la très intéressante rencontre/débat animée par Jean Marc Guillon sur l'histoire du Var républicain. Il a remis ça pour une réservation sans suite destinée à une assemblée générale qui s'est finalement tenue dans une commune voisine.

Place Publique a une nouvelle fois contesté ces demandes de paiement devant le Tribunal Administratif. Une nouvelle fois M. Lansade a reculé et n'a pas réussi à nous faire taire par des mesures qui constituent une atteinte grave à la liberté d'expression des associations.

Les rencontres de Place Publique Des moments d'échanges et de partage des savoirs

PLACE PUBLIQUE
Mardi 29 novembre 2016 à 18h00
Basilide Pisan de Cogolin

« De 1851 à nos jours, histoire et patrimoine du Var républicain »
Conférence-débat animée par Jean-Marie GUILLOIN
Professeur émérite en histoire contemporaine à l'Université Aix-Marseille

Après la grande histoire, il est temps de se pencher sur la petite histoire, celle qui a fait de notre territoire un lieu de mémoire. C'est ce que nous allons faire ce mardi 29 novembre à 18h00, lors d'une conférence-débat animée par Jean-Marie Guillon, professeur émérite en histoire contemporaine à l'Université Aix-Marseille. Le thème de la soirée est « De 1851 à nos jours, histoire et patrimoine du Var républicain ». Cette conférence-débat sera animée par Jean-Marie Guillon, professeur émérite en histoire contemporaine à l'Université Aix-Marseille. Elle sera suivie d'un débat animé par les participants. Les places sont limitées, réservez vite !



Cogolin : plonger dans le passé avec la pièce Pour l'exemple de Félix Chabaud

Le 26 février 2017, à 20h00, Place Publique vous propose de découvrir la pièce « Pour l'exemple » de Félix Chabaud, écrite et jouée par le collectif de théâtre « Les Éclats ». Cette pièce raconte l'histoire d'un poilu, Félix Chabaud, qui a été tué pendant la Première Guerre mondiale. Elle est une œuvre puissante et émouvante qui nous permet de mieux comprendre l'impact de la guerre sur les individus et les sociétés. La pièce sera jouée par un collectif de théâtre local, « Les Éclats », composé de jeunes acteurs et actrices. Les places sont limitées, réservez vite !

PLACE PUBLIQUE
Samedi 11 mars 2017 à 10h00
14 rue Rousselle
GRIMAUD

CONFÉRENCE DÉBAT SUR LA PERMACULTURE
« Des plantes saines dans un sol sain »
Par Edo Malloggi, retraité-jardinier, sociétaire et administrateur de la Société Centrale d'Agriculture, Horticulture et d'Acclimatation de Nice. La conférence-débat sera animée par Edo Malloggi, retraité-jardinier, sociétaire et administrateur de la Société Centrale d'Agriculture, Horticulture et d'Acclimatation de Nice. Elle sera suivie d'un débat animé par les participants. Les places sont limitées, réservez vite !

Malgré la volonté du Maire de lui faire payer les salles municipales, Place Publique a continué d'organiser ses rencontres conviviales sur des thèmes très variés :

- « **De 1851 à nos jours, histoire et patrimoine du Var républicain** » par Jean-Marie Guillon, professeur émérite en histoire contemporaine à l'Université Aix-Marseille, le mardi 29 novembre 2016

- « **Pour l'exemple** », récit imaginaire d'un poilu, pièce jouée le 26 février 2017 au Lézard, de et avec Félix Chabaud accompagné de Christiane Ildevert et Renat Sette.

- Conférence débat sur la permaculture « **Des plantes saines dans un sol sain** » par Edo Malloggi retraité-jardinier, sociétaire et administrateur de la Société Centrale d'Agriculture, Horticulture et d'Acclimatation de Nice, le samedi 11 mars matin avec travaux pratiques l'après-midi dans les jardins partagés de Grimaud

- Vernissage de **l'exposition "le FN au bout du crayon"** à Cogolin, le samedi 18 mars, puis poursuite de l'exposition à Ramatuelle pendant 1 semaine au mois d'avril

- **Conférence débat sur le maraîchage**, le 30 Septembre 2017 avec découverte d'une exploitation en maraîchage et d'un projet d'agroforesterie, découverte d'une AMAP, par Yann agriculteur à Cogolin

- **La place d'un musée dans la politique de la ville** : conférence de Mme Malika Dorbani conservatrice et directrice du Musée National des Beaux-Arts d'Alger de 1977 à 1994, vendredi 6 Octobre 2017.

Fidèle à ce qu'elle a annoncé à sa création, il y a 3 ans, Place Publique s'efforce de créer des espaces ouverts de rencontres, d'échanges, d'informations et de dialogues respectueux de la diversité des Cogolinois. Elle souhaite ainsi contribuer au développement de la vie associative, sociale et culturelle de Cogolin pour y vivre bien tous ensemble.

PLACE PUBLIQUE CREE SA CHAÎNE D'INFORMATION TELEVISEE
Pour cette nouvelle d'année, Place Publique innove et passe à la vidéo ! Cliquez sur le lien ci-dessous et vous pourrez voir et écouter la vidéo de présentation de la nouvelle chaîne TV Place Publique...

<https://www.youtube.com/watch?v=zsLrdiegOL0>

**Participez à la vie de Cogolin,
prenez la parole,
rejoignez-nous sur la**

**PLACE
PUBLIQUE**

Bulletin d'adhésion

Nom
Adresse:

Prénom:

Tél:

email:

Je souhaite adhérer à l'association Place Publique :

Je souhaite faire un don:

x 10 €

€

A retourner complété à l'adresse Place Publique C/ M. José-Maria 130 avenue de la Giscle 83310 Cogolin